

RECENSEMENT ET MESURES DE SOLIDARITE ENVERS LES PERSONNES VULNERABLES OU ISOLEES

(Code de l'action sociale et des familles - Article L121-6-1)

Depuis 2004, les Maires ont l'obligation d'établir un registre nominatif au profit des personnes âgées et des personnes handicapées concernées par « un plan d'alerte et d'urgence » en cas de risques exceptionnels, et ce, du fait de leur âge ou de leur état de santé, résidant à domicile dans leur commune et ayant manifesté leur souhait d'y figurer.

L'inscription sur ces registres doit résulter d'une démarche volontaire, émanant de la personne concernée ou d'un tiers agissant pour son compte (dans ce cas, prenez contact avec le secrétariat de la Mairie).

La finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de mise en œuvre, sous l'autorité du préfet, du plan départemental d'alerte et d'urgence : organisation de contacts périodiques avec les personnes inscrites afin de leur apporter les conseils et l'assistance nécessaires.

L'inscription sur ce registre vous a déjà été proposée, notamment dans le cadre de la canicule. Aujourd'hui, suite à la propagation du Coronavirus et au confinement que nous avons vécu, l'anticipation des risques et la mise à jour du registre est plus que jamais d'actualité pour apporter l'aide nécessaire aux personnes recensées.

Les personnes résidant à leur domicile et pouvant être inscrites sur le registre nominatif sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de la prestation de compensation, de la carte mobilité inclusion, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la Sécurité sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

La commune de Montaut vous propose donc de vous faire connaître afin de vous inscrire.

Vous pouvez :

- Remplir le formulaire ci-après et le déposer au secrétariat ou dans la boîte aux lettres de la Mairie.
- Télécharger le formulaire sur le site de la commune et le renvoyer dûment rempli à mairie.montaut@orange.fr
- Saisir directement vos informations sur le formulaire en ligne sur le site de la commune
- Appeler la Mairie au 05.59.71.93.57 et communiquer les informations vous concernant.

N'hésitez pas à diffuser cette information auprès de tous par solidarité.